3, avenue de la Bordière 77290 MITRY MORY

PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ECOLE DU JEUDI 25 OCTOBRE 2012

Etaient présents :

- M. PENEZ, représentant la municipalité
- Mme DOUTRELEAU, directrice de l'école
- Les enseignants: Mme MANDON, Mme JOACHIM, M. COIGNET, Mme BONDU, Mme PRET, Mme CHALLEND, M. LACROIX, Mme COUVREUR, Mme GATEAU, M. BERTHELOT, M. GOUBEAU
- Mme COMBELAS, secrétaire de séance

Les représentants de parents d'élèves F.C.P.E. :

Mme SZYCHIER-REMOADI, Mme BALAND, M. JACQUENS, M. FRABOULET, Mme PEREIRA, Mme PLAISANT, Mme GHMIMAT, Mme GIRARD, Mme OUGIER

Les représentants de parents non constitués en association :

Mme MARIANI, Mme ILDEF, M. LALOUE, Mme RABOULIN, Mme ANGLARD, Mme BEAUFILS, Mme ABATTE

■ Etaient absents excusés : Mme CHARLET

1) Présentation des membres du conseil d'école

La directrice souhaite la bienvenue aux membres présents et les invite à se présenter, après avoir rappelé les résultats aux élections de représentants de parents d'élèves.

- Nombre d'électeurs inscrits : 504
- Nombre de votants : 231 dont 18 bulletins nuls ou blancs
- Nombre de suffrages exprimés : 213

Soit un taux de participation de 45,83

Les 13 sièges de titulaires à pourvoir sont ainsi répartis : 8 sièges pour la F .C.P.E. ; 5 sièges pour les « Parents non constitués en association »

2) Rappel des compétences du Conseil d'école

Le conseil d'école vote le règlement intérieur de l'école et adopte le projet d'école. Il donne avis et fait des suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes questions intéressant la vie de l'école. Il peut proposer un projet d'organisation du temps scolaire.

Il n'a aucun pouvoir de décision : c'est un organisme consultatif qui recueille des avis et permet des échanges. Aucune question non inscrite à l'ordre du jour ne sera débattue.

Les suppléants, s'ils sont présents en même temps que les titulaires, ne sont là qu'en tant d'auditeurs.

Les deux prochains conseils d'école se dérouleront les Mardi 26 février et Lundi 3 juin 2013 à 18 H.

3) Approbation du Règlement intérieur

Ce document est un outil essentiel où la loi est écrite ; les devoirs et les droits de chacun y sont rappelés. Il est conforme au Règlement Départemental. Le règlement intérieur de l'école est inséré dans le carnet de correspondance au même titre que l'étude.

Une information concernant l'inscription à la cantine sera insérée dans le carnet à la rentrée 2013. Les articles du règlement ont été adoptés à l'unanimité.

La directrice rappelle les procédures de signalement :

➤ Pour Retards :

Etape 1	Etape 2	Etape 3
Envoi d'une information à la famille	Signalement auprès de Mme	Remontée d'un signalement auprès
pour 2 à 3 retards constatés	l'Inspectrice de l'Education Nationale	de l'Inspection Académique
	avec envoi d'un courrier	
L'enfant retardataire passe par enregistrement de son retard.	le bureau de la directrice puis	est admis dans sa classe après

➤ Pour Comportements inadaptés : vol, agression verbale ou physique, destruction ou dégradation de biens, racket, menace, intrusion... »

	Dans les cas d'incidents graves	
Alerter selon les cas la gendarmerie	Envoyer une fiche de déclaration Remontée d'un signalement auprès	
ou la Police	d'incident à IEN de l'Inspection Académique	

➤ Pour Absentéisme : à partir de 3 demi-journées d'absence non légitimées dans le mois.

Dès la 1ère absence	A partir de 3 demi-journées	Au-delà de 4 demi-journées
Dialogue avec les responsables de	Equipe éducative et en concertation	Envoi d'un signalement à l'Inspection
l'enfant	avec IEN procédure de signalement	Académie

4) Structure pédagogique

⇒ Effectifs et Répartition pédagogique : L'école compte à ce jour 308 élèves répartis sur 12 classes. Onze élèves fréquentent la CLIN.

Niveaux de classe	Enseignants, effectifs	Effectifs avec Clin
	Mme Mandon	25
CP	Mme Joachim	25
CP/CE1	Mme Charlet	22 (16+6)
CE1	M. Coignet Mme Doutreleau/Mme Bondu	27 27
	Mme Challend	26
CE2	Mme Prêt	26
CE2/CM2	Mme Combelas	21 (8+13)
CM1	M. Lacroix	28
	Mme Couvreur	28
	M. Berthelot	28
CM2	Mme Gateau	27

Effectifs prévisionnels 2013/14 : 49 élèves entrant au CP pour 69 entrant au collège soit 285.

4) La classe UPEAA (Unité Pédagogique pour les Elèves Allophones et Arrivants) anciennement appelée CLIN).

Ce dispositif est rattaché administrativement à l'école depuis 3 ans. Il accueille les enfants nouvellement arrivés et jamais scolarisés en France.

⇒ Intervention de M. GOUBEAU : maître en charge de ce dispositif. M. GOUBEAU intervient sur 3 secteurs ; l'école Eugène Varlin à Claye Souilly et l'école Barbusse pour 3 demi-journées ainsi que sur Longperrier pour 2 demi-journées. Ce fonctionnement n'est pas figé et peut évoluer selon les arrivées.

6) Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté (RASED)

Plus de maîtres E et G n'interviennent sur notre école. Un maître G itinérant est mis à la disposition des écoles. Mme QUILLIER, psychologue scolaire sur notre secteur, est présente sur l'école le Jeudi après-midi.

7) Vie scolaire

⇒ Aide personnalisée

Depuis le 6 septembre, l'aide personnalisée est proposée les lundi, mardi et jeudi de 11H30 à 12H10 sauf le jeudi, veille de vacances. Ce dispositif prendra fin le 24 mai. Chaque enseignant est libre d'organiser la séance : un groupe d'enfants pour les 3 jours, des enfants regroupés selon une thématique à des jours différents,

⇒ Langues vivantes : Anglais

La langue anglaise est enseignée du CP au CM2. Les ressources humaines de l'école permettent de couvrir les besoins de l'école grâce aux deux postes fléchés et échanges de service. Une fiche d'évaluation à la fin de chaque cycle sera jointe au dossier de l'élève.

⇒ Informatique

Les compétences du B2i sont validées tout au long de la scolarité élémentaire selon une programmation établie en conseil des maîtres. Une attestation est remise à tous les élèves à l'issue du CM2.

Les enseignants renouvellent leur demande de voir installer un système WIFI qui permettrait de travailler dans les classes.

Le conseil d'école demande la dotation de quelques postes supplémentaires afin que les classes à effectif chargé puissent fonctionner à raison de 2 élèves par ordinateur.

M. PENEZ précise que le nouveau prestataire informatique sera connu courant 2013. Le matériel informatique sera renouvelé.

L'imprimante installée dans le bureau de direction qui n'est plus en état de marche depuis trois semaines devrait être remplacée.

⇒ Sport à l'école et au gymnase

Le sport à l'école est une activité d'apprentissage obligatoire au même titre que les autres disciplines. En présence de l'enseignant, Mme HAUTEMULLE, éducatrice sportive territoriale agréée Education Nationale intervient sur toutes les classes du cycle 3 à raison de deux fois par semaine, soit au gymnase soit dans le préau. Seules les dispenses médicales sont acceptées.

Il est rappelé que le port de chaussures propres est obligatoire pour le gymnase. A éviter les chaussures à semelle noire.

Les activités sportives pour les élèves du Cycle 2 sont dispensées par l'enseignant à l'école (préau ou cour).

⇒ Piscine

Tous les élèves des CP, CE1, CE2 et CM2 bénéficient d'un enseignement de la natation à raison de 40 mn hebdomadaires durant un trimestre

1º trimestre : Les classes de CM2 ; CE2/CM2 et une classe de CE2 2º trimestre : les classes de CE1 ; CP/CE1 et une classe de CE2

3e trimestre : les deux classes de CP

⇒ Sorties pédagogiques

L'enseignant propose une sortie selon un projet de classe. Il est rappelé que toute sortie fait partie intégrante d'un projet et non une partie récréative et facultative.

Les sorties pédagogiques sont en grande partie financées par les coopératives de classe et par une participation de la mairie. Cette année, en raison de la capacité d'accueil du bus mis à disposition par la mairie (55 places au lieu de 59), certaines classes ne pourront sortir qu'une seule fois.

Les enseignants peuvent travailler en partenariat avec la médiathèque et l'Atelier. Le CMCL propose également des spectacles.

⇒ Classes de découverte avec nuitées.

Les classes de M. BERTHELOT, Melle GATEAU, Melle COMBELAS séjourneront à Houches (Haute Savoie) du 1 février au soir au 14 février 2013 au matin. <u>La réunion d'informations réunissant la municipalité, le prestataire et les enseignants sera proposée aux familles le 29 NOVEMBRE à 18 H 30.</u>

⇒ Accueil Péri scolaire

Tous les parents concernés seront conviés à une réunion d'informations sur l'accueil et la restauration.

L'accueil: le matin de 7 H à 8 H 20 et de 18 H à 19 H.

Restauration scolaire: Entre 170 et 180 enfants déjeunent à l'école répartis sur deux services. Les élèves inscrits à l'aide personnalisée mangent obligatoirement au 2^e service.

Une nouvelle gestion des élèves est mise en place depuis le 7 octobre :

- Un appel a lieu tous les matins dans les classes par un animateur sous le contrôle de l'enseignant qui renseigne de son côté une feuille de présence.
- A 11 H 30, les élèves inscrits à la cantine sont accompagnés dans le préau par leur enseignant et remis à un animateur qui procède à un double contrôle par un appel nominatif.

Après le transfert des élèves à 11H30 et jusqu'à 13 H 20, l'école n'est responsable ni de l'organisation ni du recrutement des animateurs. En cas de problème, durant la pause méridienne, les familles doivent s'adresser au service Enfance et Jeunesse. *

Toutes les familles ont reçu un questionnaire qui renseignera l'enseignant sur la fréquentation de l'élève à la restauration ainsi que la fréquence. A titre exceptionnel, si un enfant ne mange pas à la cantine, un mot écrit de la famille est obligatoire. Sans mot, il restera inscrit à la cantine et ne sortira pas de l'école.

⇒ Etudes surveillées : 85 élèves sont inscrits. Un appel a lieu le matin dans les classes. A 16H30, les élèves sont accompagnés par leur enseignant dans le préau. Un second enseignant les accueille en vérifiant le nombre de présents. Puis a lieu un dernier appel nominatif par l'enseignant qui les recevra dans sa classe d'étude. Ils sont répartis en 4 groupes. Chaque groupe compte en moyenne 20 à 25 élèves du CP au CM2. Lorsque les élèves regagnent la cour, toutes les grilles de l'école sont fermées.

En cas de pluie ou de grand froid, les enfants seront autorisés à prendre leur goûter sous le préau.

L'étude surveillée et non dirigée est un moment calme pendant lequel les élèves doivent réviser seuls les apprentissages de la journée. Ce n'est pas une garderie. Ce n'est pas non plus un temps d'enseignement dispensé à l'élève.

La famille d'un enfant inscrit à l'étude le matin, qui souhaite le récupérer à 16 H 30, doit <u>impérativement se</u> présenter à l'enseignant d'accueil qui se trouve sous le préau.

<u>A titre exceptionnel</u>, un enfant pourra quitter l'étude, si un adulte se présente avant 16 H 45. Au-delà de 16 H 45, les élèves restent à l'étude jusqu'à 18 H et les grilles de l'école sont fermées.

Intervention de Mme REMOADI-SZYCHIER : Un règlement intérieur « cantine/études » en projet d'an dernier n'est toujours pas diffusé à ce jour. Les parents s'interrogent.

8) Budget municipal

Les crédits alloués par la mairie sont ainsi répartis :

Investissement : 2012 €Fonctionnement : 9 713,33 €

- 30,63 € par élève pour l'achat de fournitures scolaires
- 55, 05 € pour l'achat de matériel administratif
- 170 € par classe pour petit matériel ou mobilier scolaire
- ⇒ Sortie scolaire : 10 € par enfant

- Dotation pour livres de Noël : 9,80 € par enfant du CP au CM2
- ⇒ Dictionnaires offerts aux CP et livres au CM2

Cette année, chaque classe a reçu 27,50 € par élève déduction faite des frais d'achat pour ramettes papier, matériel sport, matériel élections, petites fournitures bureau, consommables informatiques....

9) Bilan financier – Coopérative scolaire

La coopérative n'est pas obligatoire mais favorise l'enrichissement des activités en lien avec les projets de la classe.

Les ressources propres à l'école sont alimentées par les bénéfices réalisés lors des manifestations (kermesse, loto), la vente des photos et la participation volontaire des familles à la coopérative.

<u>Investissement pour l'année 2011/12</u> : des fichiers pour l'aide personnalisée, des ateliers de lecture, quatre nouveaux vidéo projecteurs, deux écrans de projection, consommables informatiques, un ordinateur portable, des manuels, livres de bibliothèque

Autres dépenses liées aux charges éducatives : sorties scolaires, cinéma, spectacles, ...

Une cotisation de 1,80 € à laquelle s'ajoute une assurance de 0,25 € par coopérateur (adultes et enfants) doit être réglée à l'OCCE/MAIF/MAE soit 652,04 €.

En fin d'année, un bilan sera remis à chaque famille afin de rendre comptes de l'utilisation de la coopérative, propre à chaque classe.

Le solde créditeur au 1er septembre 2012 est de 7 241,56 €. (voir compte rendu financier en annexe).

Les comptes peuvent être consultés tout au long de l'année par les parents élus.

Un bilan comptable est envoyé chaque fin d'année scolaire à l' OCCE (Office Central de Coopération à l'Ecole) afin d'y être contrôlé.

10) Entretien des locaux - Hygiène - Sécurité

- ⇒ <u>Visite de l'école avant le conseil d'école</u> : Elle s'est déroulée le jeudi 11 octobre en présence des responsables des services voirie, restauration, enfance, enseignement et technique.
- **Sécurité dans la cour :** La directrice a attiré l'attention sur le danger que peut représenter la chute des feuilles. Nombreux platanes ornent la cour. Il serait souhaitable <u>qu'un ramassage soit fait au quotidien</u>. Durant quelques semaines, la chute des feuilles devient très importante. L'an dernier, deux accidents se sont produits suite à l'entassement des feuilles mouillées.
- **Entretien des locaux** : L'équipe enseignante demande un nettoyage quotidien des salles de classe. Depuis le début de l'année, le non remplacement des agents d'entretien se fait sentir. Trois jours sans nettoyage des sols, des tables et poubelles restées pleines dans certaines classes !
- Accès dans l'école : Les parents ne peuvent pénétrer dans l'école sans s'être présentés auprès du personnel d'accueil et sans y avoir été autorisé.

11) Informations diverses

⇒ **Nouveau calendrier scolaire** : vacances de Toussaint du Vendredi 26 Octobre après la classe au Lundi 12 novembre.

Les vacances d'été débuteront le Vendredi 5 juillet. La deuxième journée de rattrapage aura lieu le Mercredi 22 mai (toute la journée)

- ⇒ Mouvement de grève de certains services municipaux (cantine, garderie): Mme DOUTRELEAU précise que l'école relaie l'information émanant de la Mairie dès qu'elle est portée à sa connaissance. Par conséquent, les délais d'information aux familles ne sont pas reprochables à l'école. Il semblerait qu'il n'y ait pas de préavis obligatoire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 H 30.

Mme COMBELAS, secrétaire de séance

Mme DOUTRELEAU

COMPTE RENDU FINANCIER ANNÉE 2011/12

Produits:

- Solde 2009/20010 :	. 6 241,86 €
- Recette Photos :	4 958,00 €
- Cotisations Coopérative :	5 960,00 €
- Recettes loto :	1 475,60 €
- Recette Kermesse :	2 663,40 €

21 298,86 €

Charges:

Charges .	
- Assurances (OCCE + MAIF)	627,44€
- Abonnements :	59,00€
- Arts plastiques :	945,82€
- Projets Vie de classe :	963,63€
(bibliothèque, jeux didactiques, photos, spe	ctacle,
Goûters, matériel technologique,)	
- Investissement :	1 390 ,39 €
(clés USB, sport, pointeur laser,	
vidéoprojecteur, perforelieuse, plastifieuse,	
matériel technologique, outils pédagogiques,	
manuels anglais	

14 057,30 €

Solde créditeur Septembre 2012 : 7 241,56 €

Banque : 7 218,83 € Caisse : 22,73 €

Bénéfice photo : 1 487 € - BÉNÉFICE KERMESSE : 1526,35 [- LOTO : 800 [

COOPERATIVE SCOLAIRE

1. Qu'est-ce-que l'O.C.C.E.?

L'Office Central de la Coopération à l'Ecole est un organisme national, auquel est affiliée la coopérative de l'école élémentaire afin de pouvoir gérer légalement les fonds récoltés auprès des familles.

2. Pourquoi les enseignants demandent-ils une coopérative scolaire?

L'argent reçu dans les classes permet aux enseignants :

- d'apporter un plus aux activités (photos, goûters, travaux manuels, bibliothèque, ...)
- d'enrichir l'environnement et le cadre de vie de l'enfant
- de financer tout ou partie des différents projets propres à chaque classe (spectacles au Centre Culturel, cinéma, sorties exceptionnelles, ...).

3. La coopérative scolaire est facultative.

Pour cette année, après estimation, l'équipe enseignante a évalué l'effort général à 25 € par enfant. (Cette cotisation est donnée à titre indicatif).

Si vous désirez participer à la coopérative, vous pouvez régler soit par chèque à l'ordre de l'O.C.C.E., soit en espèces.

Nous comptons sur un accueil bienveillant de toutes les familles aux projets de notre école.

Quel que soit votre don, nous vous remercions de votre participation.

L'équipe enseignante